

LETTRE D'INFORMATION

Madame, Monsieur, Chers administrés,

Face aux enjeux environnementaux et financiers liés à la gestion des déchets ménagers, Nîmes Métropole ne reste pas passive en décidant de faire évoluer son service de collecte.

Alors que l'extension des consignes de tri mise en place ces dernières années porte sur un éventail de plus en plus large de déchets diminuant d'autant le volume des ordures ménagères, depuis près de 10 ans, sur notre territoire, cette évolution n'avait jamais été accompagnée par une adaptation des modalités de collecte. Ainsi ne tournant plus à pleine capacité sur un rythme inchangé de tournées, les camions-bennes génèrent un coût financier et environnemental en termes de nuisances sonores et de pollution de l'air.

Fort de ce constat, nous engageons une évolution du service qui entraîne une modification de vos jours de collecte et de la fréquence de ramassage pour les ordures ménagères. Ainsi dès le 2 octobre, la collecte sera effectuée :

- pour les ordures ménagères (poubelle grise) :
 - en hiver : lundi
 - en été (du 15 juin au 15 septembre) : lundi et vendredi
- pour les emballages ménagers (poubelle jaune) :
 - toute l'année : mercredi

Nous vous rappelons par ailleurs que la collecte s'effectue à partir de 5h du matin, aussi les bacs doivent être sortis la veille à partir de 19h, et être remisés au plus vite après le passage des équipes de collecte au plus tard le jour même. Ils ne doivent pas rester sur le domaine public.

Vous trouverez également, accompagnés de ce courrier, un magnet sur lequel vous pouvez indiquer vos jours de collecte, ainsi qu'un guide de tri.

Pour accompagner ces évolutions et répondre aux enjeux environnementaux, dès le mois d'octobre, Nîmes Métropole pourra, à votre demande, vous mettre à disposition un composteur ou un lombricomposteur.

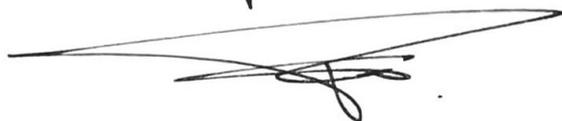
Enfin pour toutes questions, n'hésitez pas à vous rendre sur le site monservicedechets.com sur lequel vous pouvez retrouver toutes vos démarches : encombrants, déchèterie, bacs, composteurs, etc. Nous vous informons par ailleurs que si vous en avez besoin et que vous êtes limités dans votre geste de tri, nous pouvons augmenter la taille de votre bac.

Ensemble nous avançons vers une société plus responsable.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, chers administrés, l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Franck PROUST

Président de Nîmes Métropole



Bernard ANGELRAS

Vice-président délégué à l'Environnement, à la Collecte et au Traitement des Déchets Ménagers



Espace accueil des usagers

8 rue Régale du mardi au samedi
30000 Nîmes 10h - 13h
14h - 18h

0800 420 420

**POUR TOUT SAVOIR SUR LA GESTION
DES DÉCHETS SUR VOTRE TERRITOIRE**

En ligne
monservicedechets.com

Téléchargez l'appli
monservicedechets



Disponible sur
Google play

Disponible sur
App Store

